



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

Rapport n° CP/2011/744

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aides financières présentées dans le cadre de structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le présent rapport vise à arrêter le montant des subventions pour 2011 pour les organismes ayant fait parvenir les demandes d'aide.

1/ Intervention dans le champ de la santé

L'association **RESI** anime des consultations médicales individuelles et propose des conseils et des orientations aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur projet professionnel. Celles-ci permettent d'évaluer si leurs difficultés de santé sont compatibles avec l'orientation professionnelle envisagée. Ces consultations concernent plus de 1000 personnes par an.

Elles sont complétées par l'animation de séances d'information collective sur le thème de la santé sur l'ensemble du territoire départemental.

L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi adapté des bénéficiaires du RSA.

Une avance de 39 788 € ayant été déjà été versée, il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **25 212 €** comprenant le solde de la subvention 2011, augmenté d'un effort supplémentaire de 8 160 €.

2/ Intervention dans le champ de la création d'entreprise

L'ADIE finance, sous forme de prêts, les porteurs de projets de création d'entreprise sur la région Alsace. Dans le Bas Rhin, l'association est présente à Haguenau et à Saverne, de même que dans les quartiers Gare, HautePierre et Neuhof à Strasbourg.

Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **6 000 €** correspondant au solde de la subvention 2011.

ALSACE ACTIVE est la branche régionale du réseau France Active. L'association soutient techniquement et financièrement :

- la création d'entreprises par des demandeurs d'emploi pour des besoins en financement supérieurs à 10 000 € ;
- des entreprises de l'économie solidaire par des apports en fonds propres remboursables sur 5 ans et des prêts participatifs remboursables sur 5 ans.

Alsace Active apporte également des garanties bancaires via un fonds de garantie abondée par 4 partenaires bancaires : la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Coopératif.

Enfin, Alsace Active porte la gestion du Dispositif local d'accompagnement (DLA) qui permet de financer des journées-conseil aux associations et notamment aux structures d'insertion par l'activité économique

Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **18 150 €** correspondant au solde de la subvention 2011.

3/ Intervention dans le champ des savoirs de base (Ateliers de Pédagogie personnalisée et positionnement linguistique)

L'atelier de pédagogie personnalisée (APP) permet à des bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle de se remettre à niveau dans les domaines du français, des mathématiques ou de la bureautique. Dans le Bas Rhin, les APP sont financés par le Conseil Régional (56%), l'Etat (24%), les entreprises (7%), les organismes publics (7%) et le Conseil Général (5%) et répondent à un cahier des charges national.

L'aide du Conseil général du Bas Rhin, qui repose sur un coût horaire (8 €) et un plafond d'heures annuelles poursuit trois objectifs :

- favoriser la mise à niveau des connaissances afin d'optimiser la recherche d'emploi ;
- favoriser l'entrée dans une formation qualifiante ou pré qualifiante ;
- favoriser la réussite à un concours administratif.

En 2010, le Conseil Général du Bas-Rhin a octroyé à ces structures une subvention globale de 66 500 €, pour 7 800 heures de formation. Pour 2011, il est proposé de maintenir ces montants, pour le même volume horaire de formations prévues. Le montant global de la subvention s'élève en 2011 à 66 500 €.

Compte tenu de l'avance déjà versée, le montant du solde 2011 s'établit à **19 950 €** réparti comme suit :

- **10 500 €** de solde alloués au **GIP-FI**, implanté sur Strasbourg Neudorf et proposant de réaliser 4 375 heures de formation ;
- **3 450 €** de solde alloués au **GRETA NORD ALSACE**, implanté sur le Nord du Département (Haguenau – Saverne – Wissembourg) pour 1 425 heures de formation ;
- **6 000 €** de solde alloués à **REFORME** (implanté à Strasbourg Centre-ville), pour 2 000 heures de formation.

ESCAL anime un centre de positionnement linguistique qui réalise un diagnostic des compétences linguistiques des bénéficiaires du RSA, préalable à leur entrée en formation.

Compte tenu de l'avance déjà versée de 9 800 €, il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **4 200 €** correspondant au solde de la subvention 2011.

4/ Intervention des Maisons de l'Emploi

Issues de la loi de programmation pour la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, les Maisons de l'Emploi et de la Formation sont des associations ayant pour objectif de fédérer l'action des partenaires publics et privés dans le champ de l'emploi autour de quatre axes :

- promouvoir une démarche partagée de prospective territoriale ;
- créer les conditions d'un véritable projet intégré territorial ;
- contribuer au développement économique du bassin d'emploi ;
- faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la population active.

Des avances ayant été déjà été versées, il vous est proposé d'allouer :

- une subvention d'un montant de **28 062 €** correspondant au solde de la subvention 2011 pour la **Maison de l'emploi de Strasbourg** (le montant de la subvention globale 2011 s'établissant à 50 000€)
- une subvention d'un montant de **3 000 €** correspondant au solde de la subvention 2011 pour la **Maison de l'emploi de Saverne** (le montant de la subvention globale 2011 s'établissant à 10 000 €).
- une subvention d'un montant de **3 000 €** correspondant au solde de la subvention 2011 pour la **Maison de l'emploi de Molsheim**. (le montant de la subvention globale 2011 s'établissant à 10 000 €).

5/ Intervention pour l'animation du réseau de l'IAE

L'URSIEA (Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace) fédère 73 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du Bas-Rhin. Elle anime ce réseau et promeut son développement. L'URSIEA réalise pour le Conseil Général du Bas Rhin un recueil statistique des résultats des associations, entreprises et chantiers d'insertion.

Compte tenu de l'avance déjà versée de 14 280 €, Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **6 120 €** correspondant au solde de la subvention 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 357 900,00 €	431 746,40 €	54 420,00 €
30762	017-6574-562	90 000,00 €	50 212,00 €	25 212,00 €
32058	017-6574-564	72 500,00 €	36 562,00 €	34 062,00 €

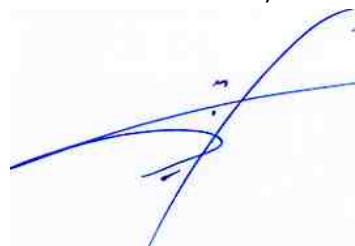
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide pour 2011 le versement d'un solde aux associations figurant aux tableaux annexés, pour un total de 113 694 €.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions et les avenants correspondants. Les avenants sont conclus avec les bénéficiaires sur la base des avenants types approuvés par délibération n° CP/2010/462 du 5 juillet 2010.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL